

école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville

Conseil d'administration
école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
Consultation électronique du 19 décembre 2019
Compte-rendu

Devant l'impossibilité de réunir le Conseil d'Administration dans des délais rapides, une consultation par messagerie a été organisée dont les résultats ont été arrêtés le 19 décembre 2019.

Le président du conseil d'administration a été saisi par les élus du collège ATS pour qu'une motion soit présentée au vote. Il a donné suite à cette demande qui de plus s'inscrivait en cohérence avec la démarche de l'ensemble des directeurs et présidents des conseil administration des ensa qui a conduit à l'envoi d'un courrier au ministre de la culture.

Ont été adressés en pièces jointes :

- le texte de l'intervention de Franck Riester au CHSCTM du 14/11/2019
- le courrier au Ministre des directeurs et présidents des conseils d'administration des ensa

Les membres du Conseil d'administration ont été saisis par messagerie le 16 décembre 2019 pour une première phase d'échanges et le 18 décembre, aucun échange ou commentaire n'ayant été formulé, pour une seconde phase de vote sur la délibération proposée, dont les résultats ont été arrêtés le 19 décembre après-midi.

MOTION :

Monsieur le ministre de la culture Franck Riester a annoncé le versement d'une prime de 500€ aux agents de l'administration centrale, des services déconcentrés et des services à compétence nationale pour les remercier des efforts accomplis dans le cadre du PTM plan de transformation ministériel.

Tous les agents des établissements publics, bien qu'agents du ministère et participant, directement ou indirectement, au PTM, en sont exclus.

Les écoles d'architecture, en plus des charges qui s'accumulent depuis plusieurs années avec les dossiers HCERES et les contrats d'objectifs, sans parler des lourds projets de regroupement avec l'Université, ont eu elles aussi leur réforme en 2018 : mise en place du nouveau statut des Ensa avec de nouvelles instances et donc de nouvelles façons de fonctionner, mise en place du nouveau statut des enseignants avec l'organisation des comités de sélection pour leurs recrutements.

Tout cela correspond à un transfert des compétences de la centrale vers les établissements sans aucune compensation en moyens ni humains ni financiers.

Le Conseil d'Administration de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville souhaite exprimer au ministre sa demande de considération du travail et de l'implication des agents des Ensa et de vouloir reconsidérer sa décision pour que soit versée également une prime de 500€ à tous les agents des Ensa.

Décompte des votes

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

Le président

Jean-François Renaud

